

Objet : Délibération n° 16 03 10 : AVENANT N° 2 AU MARCHÉ SIGNÉ AVEC L'ENTREPRISE LEFEBVRE – RD 622 A AUTERIVE

L'an deux mille seize, le trente et un mars, le Comité du Syndicat Mixte de la Mouillonne s'est réuni en session ordinaire, à son siège, sous la présidence de M. ZDAN Michel.

Présents : MM. MARQUIER Serge (AURIBAIL) - DISSEGNA Patrick (AUTERIVE) - BLANCHOT Dominique (BEAUMONT/LEZE) — BRIOL Patrick (CAUJAC) - GUY David (CINTEGABELLE) - LORRAIN Jean-Luc (GRAZAC) - ASQUIE Jacques (GREPIAC) – VESELY Guy (LABRUYERE-DORSA) — CAZAJUS Joël (LAGRACE-DIEU) – PONS Alain (LE VERNET) - COUZIER Jean-Jacques (MAURESSAC) - RAMOS J-Louis (MIREMONT) - DUPRAT Serge (PUYDANIEL) — BEZIAT Denis (VENERQUE) - BLANC Jean-Claude, ZDAN Michel, PASQUET Wilfrid, AZEMA René, CHENIN Jean (CC Vallée de l'Ariège) - BAYONI Pascal, PARACHE Sabine, TISSEIRE Bernard (C.C. Lèze-Ariège-Garonne)

Excusé et représentés : MM. DEMANGE Serge (LE VERNET) représenté par M. PONS Alain

Excusés: MM. PACHER René (AURAGNE) – RIVELLA Alain (GREPIAC) - MAGGIOLO Serge, DIDIER Claude, SIRABELLA Roger, (CCVA).

Secrétaire de séance : M. CAZAJUS Joël

Monsieur le président rappelle l'avenant N°1 qui avait fait l'objet d'une délibération en date du 25/02/2016 pour 2.76 % du montant du marché.

Un accès à la parcelle Q1054 (rue des vendanges) n'avait pas été prévu, il est donc nécessaire aujourd'hui de prévoir les travaux suivants qui en découlent :

- fourniture et mise en place d'un portail de 3m de large et d'une hauteur de 1,20m
- réalisation de deux piliers en béton et d'une longrine entre des piliers
- abaissement des bordures de voirie

Ces travaux font l'objet d'un deuxième avenant d'un montant de 6 920.55 € HT (soit 8 304.66 € TTC).

Le montant total des augmentations cumulées suite à l'avenant N° 2 est de 5.98%.

La CAO s'est réuni le 31/03/2016 et a émis un avis favorable

Monsieur le Président propose donc de signer l'avenant N°2 faisant état des modifications citées précédemment avec l'Entreprise LEFEBVRE.

Monsieur le Président rappelle que le financement de cette opération se fait sur les fonds propres de la commune d'Auterive, et que le montant de cet avenant sera rajouté à la participation de 2016.

Il demande au Comité Syndical de se prononcer.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical adopte, à l'unanimité des présents, la proposition du Président et le mandat pour signer l'avenant n°2 avec l'entreprise LEFEBVRE ainsi que tout document administratif et financier concernant cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jours,
mois et an que dessus



Miremont, le 31/03/16

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

AVENANT N° 1 AU MARCHÉ SIGNÉ AVEC L'ENTREPRISE LEFEBVRE POUR AMÉNAGEMENT D'UN GIRATOIRE A AUTERIVE DUR LA RD 622

Assistaient à la réunion :

Avec voix délibérative :

M. ZDAN
M. RAMOS
M. AZERA
M. VESELY
M. BENKI Dour

I – RAPPEL DES DISPOSITIONS DU MARCHÉ INITIAL

Au terme d'une procédure adaptée, la Personne publique a signé le 06/11/2015 avec l'entreprise Lefebvre un marché d'aménagement d'un giratoire au niveau du cimetière sur la route départementale N° 622.

II - MOTIFS DE LA PASSATION DE L' AVENANT

Un accès à la parcelle Q1054 (rue des vendanges) n'avait pas été prévu, il est donc nécessaire aujourd'hui de prévoir les travaux suivants qui en découlent :

- fourniture et mise en place d'un portail de 3m de large et d'une hauteur de 1,20m
- réalisation de deux piliers en béton et d'une longrine entre des piliers
- abaissement des bordures de voirie

Ces travaux font l'objet d'un deuxième avenant d'un montant de 6 920.55 € HT (soit 8 304.66 € TTC).

III - OBJET DE L'AVENANT

Du fait du présent avenant le montant du marché se trouvera porté de

• Montant H.T. de l'acte d'engagement initial :	215 473.25 €
• Montant de l'avenant n° 1 :	5 965.00 €
• Montant de l'avenant n° 2 :	6 920.55
Soit un total H.T. de :	228 358.80 €
TVA 20 %	45 671.76€
Nouveau montant TTC du marché :	274 030.56 €

Le montant total des augmentations cumulées suite à l'avenant N° 2 est de 5.98%.

IV -AUTRES DISPOSITIONS

Toutes les autres dispositions du marché demeurent inchangées.

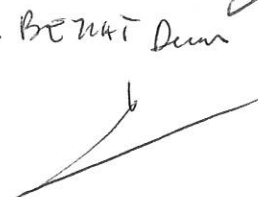
V – AVIS DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le 31/03/2016, la commission d'appel d'offres donne un avis favorable pour la signature de l'avenant avec l'entreprise Lefebvre.

M. ZDAN


M. RAMOS


M. AZERA


M. BENKI Dour


M. VESELY
